

## **Le Comité international de la Croix-Rouge réaffirme sa politique de «porte ouverte» sur son rôle pendant et après la Seconde Guerre mondiale**

**L**E Comité international de la Croix-Rouge a réaffirmé sa politique de «porte ouverte» pour les chercheurs qui s'intéressent au rôle de l'institution pendant et après la Seconde Guerre mondiale, les médias ayant à nouveau fait état d'informations selon lesquelles le criminel de guerre nazi, Josef Mengele, a amené par tromperie le CICR à lui délivrer un document de voyage.

Le document du CICR, que Mengele a obtenu en utilisant une fausse identité à Gênes (Italie) en 1949, lui a permis d'échapper à la justice et de fuir pour l'Argentine.

Le CICR avait déjà révélé des cas similaires, il y a quelques années, lorsqu'il avait annoncé publiquement qu'Adolf Eichmann et Klaus Barbie avaient également obtenu des documents de voyage en utilisant de fausses identités.

Le 10 mars 1992, Yves Sandoz, directeur du département de la doctrine et du droit du CICR, a écrit dans le *International Herald Tribune*: «Ces hommes [Barbie, Eichmann et Mengele] et ceux qui les soutenaient en secret ont profité impudemment d'un service humanitaire qui a permis d'aider un demi-million de personnes, essentiellement des survivants des camps de concentration et des réfugiés d'Europe de l'Est.»

Après la Seconde Guerre mondiale et les mouvements massifs de population qu'elle a entraînés, des centaines de milliers de personnes se sont trouvées dépourvues de papiers, et parfois sans nationalité. Beaucoup d'entre elles souhaitaient commencer une nouvelle vie sur un autre continent. Le CICR est venu en aide à des dizaines de milliers de ces victimes en leur fournissant des documents de voyage, conformément aux critères approuvés par les gouvernements concernés.

Dans certains cas, ce système a été utilisé de manière abusive.

«Nous nous engageons à appréhender aussi ouvertement que possible les pénibles et regrettables expériences du passé», a déclaré aujourd'hui Yves Sandoz. «Nous ne serions pas humains si nous ne ressentions pas au moins en partie l'angoisse que les survivants et les proches des survivants des expériences de Mengele doivent avoir connue en apprenant de quelle manière

cet être malfaisant a réussi à échapper à la justice dans le chaos de l'Europe de l'après-guerre.»

Il y a un peu plus de trois ans, le CICR a ouvert aux chercheurs ses archives vastes et détaillées. Depuis, plus de 150 universitaires, journalistes et étudiants ont examiné des documents rendus accessibles au public en vertu de la règle des 50 ans.

René Kosirnik, chef du Groupe de travail du CICR sur la Seconde Guerre mondiale, a déclaré: «En tant qu'institution qui s'efforce de tirer les leçons de son passé, le CICR tient à compléter ses propres recherches par un examen minutieux effectué par des chercheurs indépendants et externes.»

Au cours des dernières années, après avoir reçu une liste de faux noms utilisés par des criminels de guerres et des nazis de haut rang qui étaient arrivés en Argentine, les chercheurs du CICR ont découvert que dix d'entre eux au moins avaient reçu des documents de voyage du CICR en utilisant des moyens trompeurs. Parmi ces personnes figuraient notamment Erich Priebke, Erich Müller et Gerhard Bohne.

«Ce n'est pas une science exacte», a affirmé René Kosirnik. «Tout ce que nous pouvons faire est de vérifier si nous avons émis des documents de voyage qui correspondent aux faux noms qui nous ont été indiqués. Certains correspondent exactement, d'autres moins. Ce qui est certain c'est que nous allons faire des recherches dans nos dossiers aussi minutieusement que possible, et traiter les problèmes qui surgissent.»

*CICR*

Communiqué de presse 99/09

17 février 1999